

CODE DE CONDUITE DES USAGERS

Partager un milieu de loisirs et de vie, c'est maintenir des contacts sociaux positifs et sereins afin d'assurer la cohésion nécessaire au déploiement d'une programmation pour le bénéfice du plus grand nombre. En se procurant la carte de membre et en fréquentant le centre, les usagers de la Cité adhèrent au présent code de conduite dicté par le respect des personnes et des biens.

Ce code de conduite vise à :

- Protéger l'intégrité des usagers, des bénévoles, des employés, de leurs biens et des biens de la Cité;
- Maintenir la qualité du milieu de vie.

COMPORTEMENT ATTENDU DES USAGERS

- Agir en conformité avec les valeurs de Cité 55+; la reconnaissance de soi, l'ouverture à l'autre et l'engagement social;
- Traiter avec égard et civilité les gens, les locaux, les biens et les équipements de la Cité;
- Respecter les règles de fonctionnement des Comités Actions Membres (CAM);
- Éviter tout comportement (action/parole) qui porterait préjudice aux intérêts, à l'image et à la réputation des membres et de la Corporation ;
- Éviter toute sollicitation pour l'achats de biens ou pour collecte de fonds autres que celles autorisées par l'administration.

La réponse de l'administration au non-respect des règlements et des politiques de la Cité ou face à l'adoption de tout comportement indésirable variera selon la gravité de la faute. Cette réponse peut fluctuer d'un rappel à l'ordre verbal à l'expulsion définitive de la Cité.

En cas de suspension ou d'expulsion, les frais de participation aux activités, le coût de la carte de membre, engagés par l'utilisateur fautif, ne sont pas remboursables.